

28 AVRIL
2014

Lettre aux Pathologistes

Enjeux des élections 2014-2018 au SMPF

Certains pourraient être tentés par l'abstention pensant que ces élections ont peu d'importance. Ce serait une erreur.

Au cours des deux dernières mandatures, l'ACP est sortie de l'anonymat et le SMPF a acquis une notoriété qu'il serait stupide de réduire à néant. C'est la seule association représentative qui défend l'ACP sur un plan professionnel. Sa parole est respectée même si parfois elle peut heurter.

CHOISISSEZ VOS REPRESENTANTS !

Ne laissez pas les autres choisir pour vous ! Ne votez pas au hasard ! Le nombre de voix que vous attribuerez à chacun a également de l'importance bien qu'il ne décide pas du futur président. Équilibrez le conseil d'administration en veillant à sa diversité. En secteur libéral, il y a quatorze candidats pour onze postes. Le secteur hospitalier n'aura malheureusement que deux représentants au lieu de trois prévus par manque de volontaires.

LA NOUVELLE ÉQUIPE AURA À AFFRONTER DES ENJEUX MAJEURS POUR L'AVENIR DE L'ACP :

- Le statut de l'ACP et son indépendance par rapport aux autres disciplines.
- La CCAM-ACP à réactualiser rapidement avec l'introduction de nouveaux actes et, en particulier l'intégration des techniques moléculaires en ACP. Tout d'abord, il faudra vérifier que la CCAM-ACP-V2 amène une augmentation réelle de 4% des honoraires totaux des pathologistes puis obtenir des revalorisations en remettant sur la table le coût de la pratique et les principes des tarifs cibles.
- La lutte contre une ACP à deux vitesses en limitant les indications de double lecture systématique, en modifiant son organisation et en relançant la consultation de second avis.
- L'éventuelle accréditation en ACP qui devra être « raisonnée » et « raisonnable ». Il faut défendre la qualité prouvée au sein de l'AFAQAP mais s'opposer à la « surqualité » et exclure définitivement le diagnostic médical du champ de la norme 15189.
- Les rapports public-privé au sein de l'ACP : Il est souhaitable de garder un syndicat mixte hospitalier-privé pour avoir plus de force face aux tutelles et permettre des échanges entre les différents secteurs.
- Des relations plus étroites et équilibrées avec les autres associations médicales en y participant activement

IL LUI FAUDRA :

- Défendre la primauté de l'intérêt général sur tout intérêt particulier.
- Garder une indépendance d'esprit par rapport aux tutelles, à l'industrie pharmaceutique, aux autres associations ACP, voire aux intérêts parfois trop individualistes des pathologistes. Le politiquement correct et la naïveté sont deux écueils à éviter...
- Avoir une capacité d'anticipation sur l'avenir de l'ACP.

**S'ABSTENIR
NUIT
GRAVEMENT
À VOS IDÉES**

Consultez régulièrement le site
pour vous informer :
www.smpf.info

Une nouvelle version du site est en
cours d'élaboration pour vous
permettre un accès plus facile aux
informations

Mise en ligne très prochainement

UN GRAND MERCI

A ceux qui ont, aujourd'hui, le courage de se lancer dans l'arène syndicale qu'ils soient ou non élus demain et à tous ceux qui ont travaillé de façon désintéressée pour l'ACP lors de cette dernière mandature.

D'abord, aux partants :

Cinq pathologistes du précédent conseil d'administration ne se représentent plus : **Frédérique Capron** (présidente en exercice du CNPath), **Marie-Christine Copin** (représentante de l'ACP au COFRAC), **Philippe de Graeve**, **Thomas Petit** et moi-même.

Je suis extrêmement reconnaissant à Frédérique, Marie Christine et Philippe, tous de très bon conseil, qui m'ont fait confiance et soutenu. Ils se sont investis non seulement dans le syndicat mais aussi dans le CNPath, le Cofrac, le rapport DGOS sur l'ACP, la sortie de la biologie, les Actu-path, l'accréditation, la double lecture, etc ... Je ne peux oublier Thomas, inamovible webmaster, voix du SMPF, sans qui le syndicat n'aurait jamais eu l'audience qu'il a. J'espère que, même en dehors du nouveau CA, il acceptera de continuer cette tâche.

Aux sept nouvelles têtes qui se proposent à vos suffrages et permettront un renouvellement.

Enfin, parmi les anciens qui se représentent, à :

- **Frédéric Staroz**, depuis longtemps cheville ouvrière du syndicat et, bien sur, de la CCAM-ACP, toujours disponible.

J'évoquerai, enfin, deux sujets, peu abordés dans les Actu-Path, mais essentiels

Les rapports du SMPF avec les autres associations et syndicats médicaux doivent devenir plus étroits pour que la voix de l'ACP se fasse entendre et respecter. Cependant, y participer dans un but uniquement carriériste peut desservir notre spécialité.

- *L'adhésion du SMPF à un syndicat transversal (UMESPE-CSMF, SML, FMF)* reste indispensable. La spécialité doit obligatoirement passer par eux pour discuter avec l'Assurance Maladie des tarifications des actes. Il faut convaincre les syndicats

transversaux que la revalorisation des actes ACP (ou, tout au moins dans la période actuelle, leur sanctuarisation) doit être prioritaire puisque notre spécialité est essentielle pour l'avenir de la cancérologie libérale dans sa globalité (spécialités d'organe comme établissement de soins). L'ACP est, par définition, la porte d'entrée obligatoire de la cancérologie. Sa déstabilisation porterait un coup majeur à l'ensemble de la filière privée. Ceci explique l'attitude de l'INCa et de certaines agences sanitaires qui aident le secteur hospitalier mais bloquent le secteur libéral. Etant donné que les précédents responsables de l'UMESPE-CSMF

n'avaient aucunement pris en compte ce problème en donnant leur accord à la CNAM pour limiter la revalorisation de nos actes à 3%, c'est dans ce but que le SMPF (Frédéric Staroz, Philippe Camparo, Jérôme Chetritt, Michel Guiu) rencontrera le 30 avril les nouveaux présidents de l'UMESPE (Dr. Patrick Gasser) et de la CSMF (Dr. Jean-Paul Ortiz). Tous deux ont déjà pris conscience du problème et nous sommes certains que l'attitude de l'UMESPE/CSMF sera plus favorable à l'ACP que celle de l'ancienne équipe. Avoir eu un pathologiste comme vice-président de l'UMESPE n'a été d'aucun secours.

- **Philippe Gros** notre trésorier parisien indispensable.
- **Jérôme Chetritt**, le dynamiteur de la bien-pensance, toujours dans l'anticipation, défenseur intransigeant du libéral.
- **Philippe Camparo**, plein d'initiatives et d'idées sur l'avenir de l'ACP, venu du secteur public.
- **Alain Gaillot**, qui a toujours travaillé pour l'intérêt général et a joué un rôle essentiel dans la critique de l'accréditation et la réécriture du guide technique ACP en le rendant beaucoup plus intelligible et acceptable.
- **Christophe Sattonnet** à l'initiative du DMPATH qui n'a malheureusement pas vu le jour sur un plan national. Le contrôle de l'épidémiologie aurait pourtant été un énorme atout pour la profession.
- **Béatrix Cochand-Priollet** qui nous a toujours ramené sur terre lorsque nous nous laissons emporter dans nos critiques. Il faut reconnaître que, pour les membres hospitaliers du CA (Béatrix, Frédérique, Joel), la situation n'a pas toujours été facile et il leur a fallu parfois faire preuve de beaucoup d'abnégation face aux membres libéraux.
- **Joel Cucherousset**, notre secrétaire perpétuel, qui a toujours défendu avec talent et acharnement tout autant l'ACP dans sa globalité que les services ACP des centres hospitaliers.

Bien sur, je remercie particulièrement **Christine Le Pahun**, notre secrétaire du GOMED, toujours disponible, efficace et d'une grande droiture et je n'oublie pas tous ceux qui à un moment ou un autre, bien que ne faisant pas partie de l'équipe en place, nous ont donné un coup de main parfois décisif. Ils se reconnaîtront.

- *Le SMPF est rentré cette année au conseil d'administration de l'AFC-UNHPC* (Association Française de Cancérologie, anciennement Union Nationale de l'hospitalisation Privée en Cancérologie), structure transversale de cancérologie regroupant les centres d'oncologie/radiothérapie, la Fédération Hospitalière Privée, certains syndicats verticaux et transversaux impliqués en cancérologie (ACP, radiologie, anesthésistes, chirurgie, SMPF, CSMF/UMESPE anesthésistes, etc...). Durant ces dernières années, les responsables de cette association, en particulier G. Parmentier, ont été très actifs pour défendre l'ACP à tous les niveaux (INCa, Ministère, journaux, publications). Nous les remercions fortement pour leur engagement en faveur de notre spécialité.

L'accréditation en ACP : actuellement aucun décret n'oblige encore à une accréditation 15189. Néanmoins, étant donné que certains pathologistes s'y sont engagés volontairement, il sera impossible d'y échapper. Nous n'avons malheureusement pas réussi à proposer une alternative crédible à l'accréditation 15189 en défendant un système spécifique à l'ACP, c'est-à-dire une certification ISO 9001 couplée aux RBPACP.

Devant cet état de fait et après trois mois de travail, un petit groupe a repris totalement le GTA pour proposer un texte plus simple et plus raisonnable, spécifique à l'ACP, excluant totalement le diagnostic ACP de la norme ISO 15189. Il reste à obtenir un document officiel dénommé SH Ref 02 différent de la biologie ainsi que des ordonnances ou décrets sortant l'ACP du « no man's land » dans lequel elle se trouve. De façon surprenante, ce sont les hospitaliers qui ont été les plus réalistes et à l'écoute des inquiétudes de la profession. Celle-ci peut fortement remercier d'abord les deux maîtres d'œuvre: JP. Bellocq (Président de l'AFAQAP) et Marie-Christine Copin ainsi que tous les autres pour ce travail énorme et complexe : Jean François Michiels, Frédérique Capron, Jean François Fléjou auxquels il faut ajouter notre qualicienne Martine Desnault et les deux libéraux qui ont essayé de veiller au grain : Alain Gaillot et moi-même

Il est toujours étonnant de voir des libéraux se mettre volontairement la corde au cou et la serrer de plus en plus fort, croyant fort naïvement que plus c'est contraignant, meilleur c'est pour l'ACP et que l'Inca, la CNAM TS et les tutelles leur en seront reconnaissants en leur autorisant à faire de la biologie

moléculaire ou leur évitant la Double Lecture Systématique. Quelle naïveté également d'imaginer que l'accréditation sauvera l'ACP libérale. Il est probable que les intégristes de la qualité l'utiliseront d'abord comme stratégie commerciale et de pouvoir dans le cadre de la concurrence entre structures plutôt que dans un strict but de qualité.

En fait, avec l'accréditation et la double lecture systématique, l'ACP peut s'attendre au meilleur comme au pire : Mis dans les mains d'ayatollahs, c'est la déstabilisation de l'ACP ; Organisées de façon pragmatique et intelligente, elle peut apporter un plus pour la spécialité

C'est cependant la quintuple peine qui attend demain les pathologistes devant démontrer leur compétence : accréditation 15189, tests AFAQAP (de structure, technique, diagnostiques), DPC, double lecture systématique, future labellisation INCa, transmission des données ACP, ... Tout cela pour une tarification des actes qui s'est totalement effondrée en euros constants en secteur libéral (même en tenant compte de la revalorisation de la CCAM-ACP-V2).

Quelques regrets

- **Ne pas avoir organisé une grève**, même symbolique, en ACP ou un mouvement d'envergure sur la DLS (les idées étaient nombreuses pour la rendre inopérante). La peur d'un manque de suivi par les pathologistes nous a fait reculer.
- **N'avoir pu obtenir qu'une revalorisation de 3 à 4%**, correspondant en fait à une importante baisse de tarification des actes d'ACP en euros constants alors que quatre rapports en dix ans considéraient que la revalorisation des actes ACP était indispensable, recommandation qui n'a été faite pour aucune autre spécialité.
- **L'instrumentalisation** par l'INCa et quelques experts **de la double lecture systématique**, avatar déqualifiant de la consultation de Second avis. Il faut regretter qu'excepté l'AFAQAP et le GPL, les autres associations ACP n'aient pas eu le courage de se prononcer clairement sur le sujet.

L'ACP restera encore longtemps « incontournable » mais les divisions au sein de la spécialité et les stratégies personnelles sont utilisées par les tutelles (INCa, COFRAC, ..) pour nous affaiblir.

Votez ! Ce sera la marque de remerciements que vous pouvez apporter à ceux qui ont tenté de défendre l'ACP durant cette dernière mandature.

*Michel Guiu
Président du Syndicat des Médecins Pathologistes Français*